

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° tarifaire	Description
Marchandises en provenance du territoire canadien, etc. (suite) :	
9905.24.12	Sacs de golf, portables (visés par la sous-position 4202.92.15, 4202.92.20, 4202.92.30 ou 4202.92.45)
9905.42.25	Gants de golf (visés par la sous-position 4203.21.80)
9905.44.08	Panneaux de contreplaqué recouverts de briques (visés par la sous-position 4412.19.50)
9905.53.10	Tissus de lin, gris ou naturel (visés par la sous-position 5309.11.00)
9905.54.01	Fils certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication de courroies, de bandes ou de bandes de renforcement de pneus (visés par la sous-position 5402.10.60)
9905.54.02	Fils certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication de courroies ou de bandes automobiles ou industrielles (visés par la sous-position 5402.20.60)
9905.54.03	Fils certifiés par l'importateur comme étant destinés au tissage de tissus en bandes étroites (visés par la sous-position 5402.33)
9905.54.10	Fils certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication des bourrelets d'étanchéisation; Fils de polytétrafluoroéthylène expansé (toutes les marchandises précédentes sont visées par la sous-position 5402.49.00)
9905.54.13	Fils de nylon, certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication des pneus ou des tuyaux renforcés (visés par la sous-position 5402.51.00 ou 5402.61.00)
9905.54.14	Rubans, ou autres formes de polytétrafluoroéthylène (visés par la sous-position 5404.90.00)
9905.54.16	Fils certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication des pneus (visés par la sous-position 5402.62.00)
9905.55.15	Fibres certifiées par l'importateur comme étant destinées à la fabrication de tapis ou de moquettes (visées par la sous-position 5506)
9905.55.20	Fils certifiés par l'importateur comme étant destinés à la fabrication de tapis ou de moquettes (visés par la sous-position 5509.11.00, 5509.12.00 ou 5509.21.00)